AMIS : le sentiment du devoir accompli

L'Association martinaise d'information et de sauvegarde a tenu son assemblée générale samedi 19 janvier. Les actions engagées contre des permis de construire jugés "illégaux", accordés par la municipalité aux magasins Leclerc et Lidl, ont été évoquées. Avec le sourire concernant le premier.

Un bulletin d'information très complet, un site Internet vivant et documenté [1], une présence assidue aux conseils municipaux ou encore une attention toute particulière portée aux travaux de la rue Lapasset, 2018 aura été bien remplie pour l'Association martinaise d'information et de sauvegarde (AMIS). "*Mais pas de rencontres avec le maire*, glisse Jean-Pierre Goumard, vice-président. *Mes demandes restent systématiquement sans réponse…*" C'est dit.

"C'est une victoire !"

L'assemblée générale de l'association, samedi 19 janvier, salle de la Poudrière, a été l'occasion d'évoquer, aussi et surtout, les recours contre les enseignes Leclerc et Lidl, toutes deux installées dans la zone commerciale des Salières. "*Non pas que nous ayons quelque chose contre ces commerces*, insiste la présidente, Annick Goujon. *Nous avons enfilé le costume du chevalier blanc pour défendre la légalité.*" Car, pour l'Amis, les permis n'auraient jamais dû être délivrés par la municipalité, car non conformes au règlement d'urbanisme.

Concernant le projet d'extension du Leclerc, le tribunal administratif de Poitiers a annulé le permis de construire délivré par la mairie en juillet 2016 et le permis modificatif délivré, lui, en décembre 2017. "*C'est une victoire !*", se félicite la présidente, après avoir fait lecture du jugement rendu le 10 janvier dernier. "*Ces deux permis ne sont pas régularisables*, ajoute Jean-Pierre Goumard. *Même en cas d'appel, cela sera compliqué pour eux.*"

Lidl dans le viseur…

Le cas Lidl est tout aussi contestable aux yeux de l'Amis. Si ce n'est davantage. Le permis de construire — "*300 m² déclarés pour une surface en réalité de 1 000 m²*", relève l'association — a été, dans un premier temps, attaqué par deux riveraines. Le tribunal administratif de Poitiers donnera raison aux requérantes. "*Lidl a déposé un second permis, en réalité le même*", avance l'une des riveraines, membre de l'Amis. Profitant de l'aide juridictionnelle, l'association a déposé un recours contre ce second permis. Entre-temps, la cour d'appel de Bordeaux estimera valable le premier permis. "*Pour nous, le second permis efface le premier et notre recours vit toujours*", souligne Jean-Pierre Goumard.

… tout comme L'Insolite

En 2019, l'Amis restera vigilante sur l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui sera voté par la Communauté de communes de l'île de Ré en fin d'année. Huit points à défendre ont été avancés par le vice-président : le respect absolu du Plan de prévention des risques naturels — "*déjà mis à défaut avec le projet de logements aux Ouches à Saint-Clément*" —, la maîtrise de la capacité d'accueil et de développement de l'île, la non-extension de l'urbanisme dans les zones naturelles, le recours au dispositif sites patrimoniaux remarquables (dans l'esprit des aires de valorisation de l'architecture et du patrimoine), la protection de l'architecture traditionnelle, la poursuite de l'effort en matière de construction d'habitats collectifs à loyer modéré, l'amélioration notable des conditions de déplacement avec une forte restriction sur l'usage de l'automobile.

Annick Goujon, présidente de l'Association martinaise d'information et de sauvegarde, entourée de Jean-Pierre Goumard, vice-président (à gauche) et de Jean-Pierre Domenjoz (à droite). Photo E.L.

Le cas de L'Insolite, bar-restaurant situé cours Bailly des Écotais, a été abordé. "*Cet établissement cumule toutes les aberrations possibles*", déclare la présidente. L'association pointe du doigt une occupation illégale du domaine public et des nuisances sonores. Un rendez-vous avec la municipalité est souhaité, avant la saison, pour faire un point réglementaire sur ce dossier. Une entrevue au cours de laquelle le parcours de la navette de village pourrait s'inviter. "*Tout le circuit est à revoir !*", estime une adhérente. ■ **E.L.**

[1] **www.amis-saint-martin.com**

Six administrateurs ont été réélus au cours de cette assemblée générale : Annick Goujon, Jean-Pierre Goumard, Alain Schlumberger, Francis Lott, Éric Damont et Jean-Pierre Domenjoz.

Avenue Bouthillier : les travaux ont repris

Mercredi 16 janvier, les travaux ont repris avenue Victor-Bouthillier, au cœur de Saint-Martin intra-muros, à deux pas du port. Après une interruption des travaux pendant les vacances de Noël, les engins sont désormais de retour, notamment la niveleuse.

Les travaux de réseaux (eau potable, eaux pluviales, assainissement) ont été réalisés fin 2018. Désormais, il s'agit de reprendre le profil de la voie et de réaliser le pavage à l'ancienne sur toute l'avenue. "*Fini ce bombé qui voulait rappeler le temps des carrosses et qui faisait qu'à chaque manœuvre, on abîmait son pare-choc*", assure le maire, Patrice Déchelette.

À noter que la rue Émile-Atgier — qui longe le mini-golf du parc de la Barbette — sera également reprise pour le revêtement de la chaussée, les stationnements et les espaces verts. "*L'objectif est de rendre tout cet environnement moins minéral qu'il ne l'était*", poursuit le maire. Une réunion publique présentant le projet avait été organisée à destination des riverains à l'automne 2018.

La fin des travaux est assurée avant le début des vacances de Pâques. ■ **Julie Loizeau**

Après les travaux de réseaux, il s'agit de reprendre le profil de la voie et de réaliser le pavage à l'ancienne sur toute l'avenue. Photo E.L.

Salle comble pour Les Pirates de Saint-Martin

Samedi 19 janvier à 20h, a eu lieu le loto de l'association des parents d'élèves Les Pirates de Saint-Martin au complexe sportif Marcel-Gaillard, gracieusement prêté par la mairie martinaise. Le président, Gaétan Perdriel, assisté de la secrétaire de l'association, Mélody, animaient la soirée.

Une quinzaine de volontaires venus de toute l'île ont aidé et quatre communes ont soutenu la manifestation. 300 pré-réservations ont été enregistrées pour 450 participants au total.

Trente parties étaient programmées, avec de nombreux lots (télévision et console Nintendo Switch, sèche-linge, lave-vaisselle, petit électroménager, entrées à La Vallée des Singes, massages du dos…) offerts par trente-cinq sponsors.

450 participants étaient présents au loto de l'APE. Photo V.L.-C.

La buvette battait son plein, permettant aux participants de se restaurer et se désaltérer tout au long de la soirée. Une tombola complétait ces festivités, avec jambon suspendu et loto corse.

Les projets de l'APE sont nombreux tout au long de l'année : Halloween, le marché de Noël inter-APE, le loto, le carnaval, Pâques, la kermesse et les Jeux rétais… Ses vingt adhérents œuvrent avec beaucoup de dynamisme afin de permettre à tous les enfants des écoles maternelle et élémentaire de Saint-Martin de partir en voyage scolaire en fin d'année. ■

Véronique Lanfant-Croisé

Les rendez-vous…

Rencontre-lecture à la Bibliothèque

La première rencontre-lecture de l'année 2019 aura lieu le mercredi 30 janvier à 14h30. Nous accueillerons Jean-Pierre Bonnet, qui nous parlera de son nouveau roman, présenté à Brives cet automne. Nous vous attendons nombreux pour commencer ensemble cette nouvelle année. Beaucoup de nouveautés sont sorties en ce début d'année que vous pourrez également découvrir ! À la semaine prochaine…

Pratique

Collecte des déchets ménagers

(Les collectes sont assurées les jours fériés)

- **Bacs classiques (ordures. mén.)** sortir votre bac avant 19h.
- **Extra-muros : tous les jeudis**
- **Intra-muros : Vendredi et dimanche**
- **Bacs jaunes (emballages)** sortir votre bac avant 19h.
- **Extra-muros : Mardi 5 et 19 février.**
- **Intra-muros : tous les mardis.**

Horaires d'ouverture des déchèteries

BASSE SAISON à partir du 1er octobre

Ars-en-Ré, Sainte-Marie-de-Ré, Le Bois-Plage-en-Ré : du lundi au samedi : 9h à 12h et de 13h30 à 17h.

Loix : les lundis, mercredis et vendredis : 9h à 12h, les samedis : 9h à 12h et 14h à 17h.

Les Portes-en-Ré : les lundis, mercredis et vendredis : 14h à 17h, les samedis : 9h à 12h et 14h à 17h.

Si vous avez récemment changé de véhicule, n'oubliez pas de nous adresser votre nouvelle carte grise par mail à info-déchet@cc-iledere.fr